

## **Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 22 juin 2015 à 20h**

Convocation en date du 15 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

**Présents :** Mmes COSTA Chantale, JOUANDANE Juliette, MICHEL Josiane, MARAIS Michelle, COLAZZO Ginette  
Ms AUTIN Francis, LESICKI André, PENTHIER Thierry, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, MARAIS Eric.

**Absents :** REGERAT Sophie

**Pouvoirs :** VAUZELLE Martine Pour COLAZZO Ginette  
SIMONNET Jacques pour PENTHIER Thierry  
TINDILLERE Alain pour LESICKI André

**Secrétaire de séance :** MARAIS Michelle

**Assistait :** MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

### **2015-06-32 Nouveaux rythmes scolaires**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du Conseil d'école, les rythmes scolaires vont être modifiés pour la rentrée de septembre 2015 afin de mieux prendre en compte les rythmes des élèves en maternelle, et afin de faciliter l'organisation des TAP. En effet, organiser des activités pour une trentaine d'enfants demandait un encadrement important et une gestion difficile car s'appuyant principalement sur le bénévolat. Il est donc proposé pour :

PS, MS et GS : TAP les lundis et vendredis de 15h30 à 16h30

CP, CE1 : TAP les mardis de 14h30 à 16h30

CE2, CM1 et CM2 : TAP les jeudis de 14h30 et 16h30

La pause méridienne est de 11h45 à 13h30.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 14*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Valident la nouvelle organisation du temps scolaires et les horaires des TAP.*

Monsieur le Maire explique s'être abstenu lors du vote sur les nouveaux rythmes lors du conseil d'école car il rappelle qu'il s'agit d'une décision imposée par l'Etat. L'organisation n'est pas simple et il s'avère difficile de contenter toutes les familles.

### **2015-06-33 PEDT 2015/2016.**

Madame COSTA Chantale expose l'avenant au PEDT qui est repris pour la nouvelle année scolaire. Cet avenant reprend la nouvelle organisation.

*Après en avoir délibéré,*

*les membres du conseil par :*

*voix pour : 14*

*voix contre :*

*abstention :*

- *Adoptent le PEDT.*

### **2015-06-34 Contrat CUI/CAE pour un agent d'animation**

Monsieur le Maire explique les difficultés que rencontre la commune pour recruter une personne en Contrat d'Avenir pour assurer un poste d'agent d'animation dès la rentrée prochaine. En effet, seuls 3 candidatures sont arrivées à ce jour en mairie. Dans l'hypothèse où il ne puisse trouver la personne adéquate, il demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter un agent d'animation en CUI/CAE dès septembre 2015. Les conditions d'éligibilités pour un CUI/CAE sont plus souples pour un demandeur d'emploi.

*Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil par :  
voix pour : 14  
voix contre :  
abstention :*

- *Autorisent Monsieur le Maire à signer un CUI/CAE pour un poste d'agent d'Animations à partir de septembre 2015 dans l'hypothèse où le recrutement sur un Contrat d'Avenir s'avérerait infructueux.*

Achat d'un tableau numérique pour l'école : retirée de l'ordre du jour

#### **2015-06-35 FPIC intégration des montants dans le budget de la commune.**

Monsieur le Maire explique que lors de la préparation du budget de la commune, les montants du FPIC n'étant pas connus, les montants perçus et redonnés de 2014 ont été repris à l'identique pour l'année 2015. Monsieur le Maire communique les montants de droits communs communiqués par les services de l'Etat à savoir un montant versé de 18 113 € et un montant à reverser de 3 896 €. Il s'agit de montants supérieurs à ceux de 2014, et favorables à la commune.

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Adopte l'intégration des montants du FPIC dans le budget de la commune*
- *Modifie le budget comme suit :*
  - c/ 7325 recettes : + 5 033 €*
  - c/ 73925 dépenses : + 1 317 €*
  - c/ 6413 dépenses : + 3 716 €*

#### **2015-06-36 Tarifs de l'accueil Préscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que ce service est géré par le Centre Social de Saint Martinien. Ce dernier a informé la municipalité de problèmes récurrents relevant des pré-inscriptions. En effet, certains parents inscrivent à l'avance leur enfant au Centre d'accueil et ne les emmènent pas. Ceci engendre des difficultés d'organisation et notamment sur le nombre d'animateurs nécessaire pour l'encadrement. Il est inconcevable de mobiliser 2 agents d'animations sur un prévisionnel l'imposant et d'avoir un effectif réel ne nécessitant la présence que d'un seul agent.

Il rappelle que les tarifs sont les suivants : 2 € la journée et 1 € la demi-heure de 18h à 18h30.

Il propose de ne pas augmenter les tarifs mais de responsabiliser les parents. Toute inscription sera facturée sauf en cas d'enfants malades.

*Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 14*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *N'augmente pas les tarifs de l'accueil du Centre de Loisirs périscolaire*
- *Indique que toute inscription vaudra facturation sauf en cas d'enfants malades (avec justificatif).*

#### **2015-06-37 Les conseillers municipaux de la commune de LIGNEROLLES se mobilisent pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux**

Après l'annonce par le Gouvernement d'une baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2014/2017, les débats liés au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) inquiètent fortement les élus municipaux. Comment hélas ne pas voir dans ces différentes mesures une volonté de réduire le nombre de communes sans se préoccuper des conséquences économiques et sociales qui pourraient en découler ?

**Les élus locaux sont pleinement convaincus de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, de rationaliser et mutualiser les dépenses de fonctionnement, ce qu'ils font depuis de nombreuses années, alors qu'ils réalisent 71 % de l'investissement public civil. Ils refusent que les communes et intercommunalités supportent ces restrictions budgétaires de façon injuste et disproportionnée alors même que leur sont simultanément imposés des transferts de charges non compensés (instruction du droit des sols, temps d'activités périscolaires...) et des contraintes administratives et normatives coûteuses en même temps que chronophages.**

**Les élus locaux refusent particulièrement que leurs concitoyens, déjà en proie à bien des difficultés, ne voient leur situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiels à la préservation du « bien vivre ensemble ».**

Aussi les conseillers municipaux de la commune de Lignerolles demandent avec force aux députés (lors du débat en seconde lecture sur le projet de loi NOTRe) et au Gouvernement d'entendre leurs revendications de bon sens indispensables au maintien de l'équilibre économique et social de notre pays.

1. Comme l'Association des maires de France ne cesse de le répéter depuis des mois, **la baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales doit être adaptée en volume et en calendrier** afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de nombreuses collectivités et d'éviter une chute brutale de l'investissement public ainsi qu'une détérioration des services de proximité dont les répercussions seraient redoutables pour les entreprises comme pour la population.

Il est en outre indispensable que soient révisés les mécanismes obscurs de péréquation horizontale et verticale entre collectivités locales qui n'ont que trop tendance à pénaliser les bons gestionnaires !

2. **L'élection de délégués communautaires au suffrage universel direct**, intégrée dans le projet de loi NOTRe, doit être abandonnée, comme le propose le Sénat, car elle menace l'existence même des communes en créant une nouvelle collectivité territoriale de plein exercice alors qu'est par ailleurs régulièrement affichée la volonté d'alléger le « millefeuille territorial » !
3. Le **seuil minimum de 20 000 habitants envisagé dans le projet de loi NOTRe pour la constitution des EPCI constitue une règle artificielle sans aucun lien avec les réalités locales** et ne peut permettre l'élaboration d'un véritable projet communautaire. Il **doit être purement et simplement supprimé**, comme l'a décidé le Sénat lors de la seconde lecture du texte, afin de rendre aux élus locaux l'autonomie qui leur revient dans ce domaine, tout en laissant la commission départementale de coopération intercommunale continuer à remplir le rôle de conciliation qu'elle est parfaitement capable d'assumer en cas de difficultés locales.
4. De la même façon, **la suppression de l'intérêt communautaire et le transfert obligatoire de certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités ne peuvent être acceptés** car **ils portent directement atteinte à la compétence générale des communes** en remettant en cause des systèmes de gestion qui ont fait leur preuve.

**Le caractère obligatoire des PLUi et la suppression de la minorité de blocage** sont également inacceptables car ils constitueraient une grave atteinte à la liberté locale tout en suscitant l'incompréhension générale des élus locaux devant la remise en cause d'une décision pourtant consensuelle prise il y a moins d'un an !

Les **quelques 550 000 conseillers municipaux** qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, constituent **une force extraordinaire au service de la population, un lien social de proximité** auquel il serait criminel de porter atteinte en cette période difficile et troublée. Les élus locaux ne peuvent plus gérer efficacement les collectivités dont ils ont la charge, alors que les contraintes financières sont de plus en plus fortes, dans un contexte de changement perpétuel et de remise en cause de leurs attributions, en dehors de toute concertation.

**Les élus locaux exhortent les parlementaires et le Gouvernement à leur faire confiance, à entendre enfin la voix du bon sens et de l'intérêt général en préservant la capacité d'investissement des collectivités locales, l'identité communale et les libertés locales, valeurs auxquelles les élus locaux, comme la population qu'ils représentent, sont profondément attachés et qui constituent un socle de stabilité et de vitalité dont notre pays a plus que jamais besoin !**

## Informations

- Conseil d'école : 72 enfants seront accueillis à la rentrée de 2015 (31 cycle 1, 25 en cycle 2 et 16 en cycle 3). Les effectifs sont en progression. Une attention particulière sera apportée pour la rentrée 2017. Mme la Directrice part un an pour raison personnelle et reprendra ses fonctions dès la rentrée 2016/2017. Mme DUC aura la classe du cycle 1 et sera en alternance avec un autre enseignant car elle demande un temps de travail de 50%. M. Gandillon reprend le cycle 3. Le remplaçant de Mme la Directrice n'est pas encore connu tout comme le second enseignant du cycle 1.

Les enfants de la maternelle sont partis une journée au Zoo de Beauval. Tout s'est très bien passé, les plus grands sont allés camper 3 jours à Saint Bonnet de Tronçais avec l'encadrement du Patronage Laïque. Ils sont rentrés ravis.

La fête de l'école aura lieu le 3 juillet à 17h30

La remise des récompenses pour le passage en 6<sup>ème</sup> des CM2 aura lieu le 30/06 à 16h.

Des travaux d'amélioration seront prochainement effectués à l'école : changement du cabanon, réfection du pas de porte de l'école maternelle. Un panneau annonçant l'école a déjà été posé à l'entrée du Bourg (en arrivant de Mont).

L'année scolaire s'est bien passée et les échanges ont été de qualité entre l'école et la municipalité.

- TAP : les prochains TAP seront organisés autour d'un rucher pédagogique avec la participation de Mr MOREAU de l'association « le rucher des cheminots »
- A l'occasion d'un pot de fin d'année organisé par la municipalité pour les enfants, leurs parents et tous les intervenants des TAP le 2 juillet à partir de 18h, un diaporama sera lancé retraçant l'année écoulée.
- Expo d'art de septembre : Une réunion a été organisée avec les artistes exposants. Les conventions sont signées et les affiches en cours de finition. Une communication sera faite par le biais des Nouvelles communales, RMB et le journal local.
- Label : « ma commune a du cœur ». Le dossier déposé par la commune sera étudié en septembre.
- INSEE : une réunion préparatoire a eu lieu à la cité administrative. Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier jusqu'au 20 février 2016. Les habitants pourront se faire recenser sur Internet.
- Commission assainissement de la CAM : un avenant de 100 000 € sera présenté en conseil communautaire pour les travaux du Gour du Puy. Le montant des travaux avoisine les 8 millions d'euros.
- L'entreprise Zanelli a repris le carrelage de la piste de danse du CACS.
- Clocher de l'église : un cordiste est intervenu pour enlever les mauvaises herbes présentes sur le clocher. La maçonnerie de l'ouvrage devra être reprise suite aux dégradations causées par la végétation. M. Autin Francis se propose d'aider le cordiste en préparant les agrégats au sol.
- Chemin des Gorges du Cher : une quinzaine de bénévoles seront présents samedi pour une petite réfection du chemin menant au rocher d'escalade. M. Rullion, DGST de la CAM marquera les saignées à faire. La CAM se propose, de son côté, à intervenir pour des opérations nécessitant une mécanisation.
- Une nouvelle association FACIL (Festivités et Animations Culturelles Inter Lignerollaises) a été créée. Le Président est M. Chagnon Frédéric, le Trésorier M. Demasse Nicolas, trésorière adjointe Mme Jouandane Juliette, Secrétaire Mme Chagnon Catherine, Secrétaire adjoint M. Bichard Daniel. Cette nouvelle association a vocation à fédérer les associations de Lignerolles et les Lignerollais pour l'organisation de manifestations ponctuelles sur la commune (Brocante...)
- Fête de la musique : les groupes Let's go et Lili Rocks ont animé une soirée très réussie. L'organisation réalisée par l'Amicale Laïque a été remarquable. 140 repas ont été servis. Il est dommage que cette association périclite car l'organisation est efficace. L'ensemble du conseil municipal remercie l'équipe actuelle de l'amicale laïque pour toute l'énergie qu'ils ont mis pour animer notre commune et souhaite vivement que de nouveaux parents d'élèves prendront le relais afin de prendre au moins en charge les activités en relation directe avec l'école.
- Nouvelles Communales : les prochaines seront distribuées dans 15 jours.

*Fin de la séance : 21h30*